



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS

#### DELIBERATION N°DCC2023-037

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **17**

Absents : **3**

Pouvoir : **4**

Pour : **21**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **05 Avril 2023**

Date d'affichage : **13 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

**Etaient présents :** Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël-Dominique LIVRELLI, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

**Etaient absents :** Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Paul MAZZACAMI

**Absents représentés :** Ange-Marie GAMBARELLI (par A. OTTAVI), Thérèse MALU (par A. PELLEGRINETTI), Catherine MAZZACAMI (par N.D.LIVRELLI), Pierre POLI (par J.L. GIOCANTI)

**Secrétaire de séance élue :** Madeleine GUGLIELMI

---

**OBJET :** AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME CELAVU PRUNELLI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI.

Annexe : Aucune

---

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -21 060.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 27 706.74 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 20 739.21 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 17 349.91 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 3 312.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **3 632.79 €**



Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Aussi, le conseil communautaire décide de l'affectation suivante :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **3 632.79 €**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **41 423.86 €**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance

**Madeleine GUGLIELMI**

Le Président

**Noël-Dominique LIVRELLI**



*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*